

carte blanche

Corentin de Salle Juriste et Docteur en Philosophie

Réforme de l'orthographe : la langue est un ordre spontané

L'auteur nous propose une réflexion sur la nature normative de la langue et conteste toute légitimité à l'Académie française et au pouvoir politique français pour légiférer dans ce domaine.

En France, les manuels scolaires adoptent cette année la réforme orthographique décidée – il y a 26 ans ! – par le Conseil supérieur de la langue française et publiée au Journal officiel le 6 décembre 1990. Présidé par le Premier ministre, composé de deux autres ministres et de personnes nommées par l'exécutif, ce Conseil est un organe politique. En réalité, l'autorité politique n'a aucune légitimité à imposer des réformes en ce domaine. Et ce quand bien même, elle avait – à l'époque – l'accord de principe de l'Académie française (qui s'est pourtant désolidarisée hier de cette réforme).

Comme dans toutes les autres langues, l'orthographe française évolue. Les partisans de la réforme orthographique ont raison de souligner que le français de François Villon était très différent de celui qu'on pratique aujourd'hui. La langue est structurée par des règles : c'est un ordre. Ces règles évoluent : c'est un ordre évolutif. Mais les réformistes ont tort de croire qu'une autorité quelconque, aussi vénérable soit-elle, puisse décider par elle-même de règles orthographiques à abroger et à créer. En réalité, cette évolution se fait insensiblement et de la manière la plus démocratique qui soit. Comment ? Par la pratique quotidienne de 284 millions d'usagers francophones dans le monde. Seul l'usage est souverain en la matière.

L'orthographe est un corps de règles qui structure la langue. Ce corps de règles a le même statut normatif et le même mode de fonctionnement qu'un autre corps de règle : la grammaire.

« Le Bon Usage », LA référence

La Belgique a fourni à la langue française son meilleur grammairien : Maurice Grevisse. Son œuvre a été poursuivie par un autre Belge : André Goosse, le gendre du premier. Pourquoi l'ouvrage de Grevisse fait-il autorité en France et dans tous les territoires francophones ? Pas parce qu'il aurait décrété quelles sont les bonnes règles et quelles sont les mauvaises. Non. Si son travail est reconnu unanimement, c'est parce que, modestement et au prix d'un gigantesque voyage d'érudition dans le continent du patrimoine littéraire français, il a identifié et synthétisé quelles étaient les règles de la grammaire. Il n'a pas « inventé » la grammaire. Il l'a découverte. Il ne l'a pas « réformée ». Il l'a révélée. Il a montré comment elle était pratiquée par la multitude de ses usagers. Le titre de son livre est hautement significatif : *Le Bon Usage*.

Usage souverain

Nulle autorité n'avait investi Maurice Grevisse de cette mission sacrée. Ce n'est pas le pouvoir politique – comme le fit le cardinal de Richelieu en créant l'Académie française – qui l'aurait mandaté pour ce faire. Initialement, le *Bon Usage* fut refusé par les maisons d'édition françaises. C'est un modeste petit éditeur de Gembloux qui accepta finalement, en 1936, de se lancer dans l'aventure. Ce livre, qui en est à sa quinzième édition, est LA référence en la matière.

A contrario, et pour en revenir à l'orthographe, qui peut bien lire l'indigeste dictionnaire de l'Académie française ? Notons qu'il a fallu quarante ans, à l'époque de Richelieu, pour confectionner péniblement ce pensum et que la 9^e édition dudit dictionnaire, initiée en 1986 par Maurice Druon, est toujours en chantier. L'Académie se considère investie d'un pouvoir normatif. Déjà au XVII^e siècle, l'écrivain et gazetier Tallemant des Reaux déplorait ce fait : « L'Académie ne constate plus l'usage ; elle le fait. » L'Académie impose par le haut. Comment s'étonner, dès lors, que personne ne lit ni ne consulte son dictionnaire ? Les bons dictionnaires pro-

cedent de bas en haut. Ils consacrent chaque année de nouveaux mots apparus spontanément. En 2016, le Petit Robert et Larousse ont introduit 150 nouveaux mots : rétropédaler, selfie, big data, etc. Pourquoi ? Parce qu'ils sont utilisés tous les jours et donc, n'en déplaise aux puristes qui s'indignent de l'importation (qui a d'ailleurs toujours existé) de mots étrangers (en l'occurrence anglo-saxons) dans la langue française, ils sont acceptés socialement. Seul l'usage est souverain.

Pourquoi cette simplification de l'orthographe hérisse-t-elle les poils d'un si grand nombre de gens ? Par parce que nous serions des conservateurs dans l'âme. Mais parce que, sans nécessairement en avoir conscience, nous sommes indignés par la prétention du Conseil supérieur de la langue française à décider du sens de cette évolution.

Sédimentation progressive

La langue, avons-nous dit, est

un ordre normatif et un ordre évolutif. C'est aussi – et avant tout – un ordre spontané. L'ordre spontané est un concept découvert par le grand économiste et philosophe Friedrich von Hayek. Il existe, dit-il, un certain nombre de pratiques évolutives qui sont normativement structurées : le marché est un ordre spontané. La morale en est un. C'est aussi le cas de la langue. Le pouvoir politique n'a aucun droit à imposer de l'extérieur et par le haut des règles à ces ordres qui évoluent normativement selon une logique propre.

Entendons-nous bien : nous ne prétendons pas qu'il faut laisser ces ordres spontanés sans règles. Loin d'être anarchiques, ils sont bel et bien régis par des règles qui se créent de bas en haut par la pratique. Elles sont le fruit d'une sédimentation progressive au fil des siècles et sont en évolution perpétuelle.

L'Académie française est un aréopage regroupant quelques-uns des plus éminents représentants de la langue française. Mais elle ne peut que constater – après coup – ce qui existe et ce qui fonctionne. Le Conseil supérieur de la langue française ne peut que constater – après coup – ce qui existe et ce qui fonctionne. Or, personne n'écrit « nénufar » ou « ognon » aujourd'hui. Même si c'est « plus facile ».

Certes, des gens orthographient probablement ces mots de cette façon (ou d'une autre) mais ils sont minoritaires par rapport à la masse gigantesque de textes publiés quotidiennement en francophonie (sur papier ou en ligne) où ces mots sont orthographiés sous leur forme actuelle. Ces textes, rédigés et lus, constituent l'usage. Seul l'usage est souverain. ■